

# Saint-Joseph-de-Sorel

## L'Information municipale



Volume 28 n° 1  
Février 2014

**Chers(es) Saint-Josephois(es),**

J'aimerais prendre quelques minutes de votre temps afin de vous entretenir sur deux sujets en particulier que votre Conseil municipal pilotera au cours de l'exercice 2014.

### **PREMIER SUJET : COTE DES FLEURONS DU QUÉBEC**

Au cours de l'été prochain, les classificateurs de l'organisme « Les Fleurons du Québec », reviendront évaluer notre Ville pour l'attribution de notre nouvelle cote de classification horticole. Le Conseil de ville ambitionne de voir sa cote passer de trois (3) à quatre (4) Fleurons.

Les professionnels des Fleurons **doivent évaluer les aménagements** à la vue du public sur le territoire de la Ville. Les critères d'évaluation touchent notamment la propreté, l'entretien, la variété des éléments horticoles et l'état visuel du paysage urbain.

Les points son répartis dans 5 domaines :

- 310 points sont réservés aux efforts de la municipalité
- 270 points sont réservés aux efforts des résidents
- 180 points sont réservés aux efforts des institutions
- 140 points sont réservés aux efforts des industries et des commerces
- 150 points sont réservés aux initiatives communautaires et au développement durable

La classification horticole des « Fleurons du Québec » constitue une reconnaissance officielle **des efforts collectifs**, déployés au sein d'une municipalité, par **toute sa communauté** pour embellir durablement leur milieu de vie.

Alors mes chers concitoyens Saint-Josephoises et Saint-Josephois, je vous exhorte à participer ensemble à l'effort collectif d'embellissement horticole de la Ville, à mettre la main « à la terre », à aménager l'avant de vos parterres de magnifiques fleurs et/ou de multiples plantations (arbres, arbustes, vivaces, etc.), à décorer vos devantures de maison de plantes diverses (fleurs, jardinières, plantes vertes, etc.). L'horticulture est plus qu'une affaire personnelle puisqu'elle a un impact bénéfique sur votre voisinage. Elle améliore l'environnement naturel de tous, décore le panorama de multiples couleurs, égaye l'odorat des résidents de doux parfums et contribue ainsi à rehausser l'image d'une ville. Pour vous accompagner dans vos efforts, votre Conseil municipal poursuivra la distribution gratuite de caissettes de fleurs et du tirage de vivaces, boîtes à fleurs et jardinières en mai 2014.

Votre municipalité a, pour sa part, consenti beaucoup d'effort d'embellissement en investissant dans plusieurs projets. Je me permets de vous citer la réalisation de la fontaine d'eau de l'îlot d'entrée du chemin Saint-Roch et de la rue Élisabeth, la création d'un aménagement paysager sur le talus du Parc de la Pointe-aux-Pins et le remplacement de son cabinet sanitaire, la plantation d'arbres dans la cour de l'école Martel, ainsi qu'une plantation horticole à son O.M.H.

Lors de la réalisation des différents travaux d'infrastructure de la rue Montcalm, du projet du collecteur pluvial des rues Pie IX, Chevrier et Léon XIII, ainsi que du projet TECQ des rues Cadieux, Rivard, Bouvier, Filiatrault, de l'Église et une partie de Champlain, la Ville en a profité pour y greffer plusieurs aménagements horticoles (arbres, arbustes, vivaces et fleurs). L'installation de superbes lampadaires architecturaux avec de magnifiques jardinières suspendues est venue compléter le tableau. Nous avons également bonifié les aménagements paysagers de nos parcs ainsi que nos immeubles municipaux.



Suite à la page 2...

Votre Conseil poursuit l'étude de d'autres projets d'aménagements paysagers pour embellir durablement votre milieu de vie. Parmi lesdits projets figurent la transformation du stationnement du Centre Récréatif Aussant, le parc du Pont Turcotte, le réaménagement de la cour avant de l'école Martel, un parc commémoratif pour le canon de la Seconde Guerre Mondiale et la revitalisation des berges du parc de la Pointe-aux-Pins. Nous travaillons également à l'élaboration d'un projet avant-gardiste et révolutionnaire qui transformerait le panorama à l'ouest de la Ville en oasis de verdure offrant une quiétude attendue depuis si longtemps. En effet, la Ville souhaite l'agrandissement du parc de l'Ilménite intégrant des talus, des murs végétaux anti-bruits et des éléments aquatiques. Ce projet fait l'objet de discussion avec la compagnie Rio Tinto – Fer et Titane.

### **DEUXIÈME SUJET : UTILISATION DU TERRAIN DE L'ANCIENNE ÉGLISE**

À la lumière d'une consultation publique tenue en février 2011, les élus ainsi que les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel ont retenu la construction d'un centre communautaire multifonctionnel et intergénérationnel comme un atout majeur à une revitalisation. À cet effet, la Ville avait demandé de l'aide au MAMROT dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) pour faire l'acquisition du terrain de l'ancienne église, appartenant à la Fabrique de Saint-Joseph, dans le but d'y construire ledit centre.

En effet, la construction d'un centre communautaire multifonctionnel et intergénérationnel, à proximité de l'École Martel, du service de garde Marie-Stella (CPE la Marelle), du centre Récréatif Aussant (arène), de l'Oasis St-Joseph (résidence pour personnes âgées autonomes), permettrait de consolider la présence, au centre de la municipalité, d'un pôle de milieu de vie contribuant à une revitalisation souhaitée.

La Ville a alors acquis, au mois de juillet 2013, ledit terrain pour la somme de 230 000 \$ qui fût réservée par le Comité de diversification de la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du FSTD. Toutefois, cette aide financière est conditionnelle à une utilisation dudit terrain pour des projets structurants et revitalisants, au service des citoyens. Le Conseil a alors mandaté l'architecte Daniel Cournoyer pour la confection d'une esquisse répondant aux critères d'un centre communautaire multifonctionnel et intergénérationnel avec une enveloppe budgétaire de 500 000 \$.

Afin d'entendre ses citoyens concernant **l'utilisation du terrain de l'ancienne église**, le Conseil a convenu d'organiser **une consultation publique, le 6 mars 2014 à 19h00, au 702, rue Montcalm (salle municipale) de l'Hôtel de Ville**. Au cours de cette soirée, l'architecte viendra vous présenter son esquisse de centre communautaire. Une période de plénière suivra au cours de laquelle les citoyens pourront émettre leurs commentaires, attentes, souhaits, suggestions et recommandations.

**Votre présence à cette consultation est importante, indispensable et impérative** puisque le Conseil statuera, suite à ladite consultation, sur son orientation concernant l'utilisation du terrain de l'ancienne église et établira son cadre budgétaire en fonction de la capacité de payer de ses citoyens et des subventions gouvernementales disponibles.

### **Conclusion**

Mes chers concitoyens, mes chères concitoyennes, nous oeuvrons à améliorer votre milieu de vie. Aux deux sujets traités aujourd'hui, s'ajoutent la route industrielle, la poursuite des réfections complète de rues, la rénovation du garage municipal, le programme Rénovation Québec (PRQ) – en collaboration avec la SHQ ainsi que notre adhésion à MADA (Municipalité amie des aînés) qui fera l'objet d'une autre consultation publique auprès de nos aînés de 55 ans et plus, le 25 février 2014.

## SÉANCE ORDINAIRE

**13-11-18 : Route industrielle :** La Ville demande au conseiller juridique, Me Conrad Delisle, d'examiner et d'établir un protocole avec les différentes instances gouvernementales afin de pouvoir financer, en tout ou en partie, une portion de route industrielle dans un secteur privé et ce, dans un but d'assurer la sécurité des citoyens en déviant la circulation lourde à l'extérieur de la zone d'habitation de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, vers les sites industriels qui génèrent ladite circulation lourde. (C.P. 13-10-03).

**13-12-16 : Régie d'assainissement des Eaux Richelieu-Saint-Laurent :** Adoption du budget de la Régie d'assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent : au total de 1 115 000 \$; la quote-part de Saint-Joseph-de-Sorel est de 5,148 %, soit la somme de 54 831 \$.

**Règlement :** Adoption du règlement numéro 346 en remplacement du numéro 333 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux membres du Conseil.

**Régie intermunicipale de la Gare :** Adoption du budget 2014 de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel qui atteint la somme de 796 794 \$.

**CIT Sorel-Varenes :** Adoption du budget du CIT Sorel-Varenes : total des dépenses de 11 579 600 \$; déficit de 3 890 549 \$; appropriation de 400 000 \$; les subventions municipales sont de 3 490 549 \$ soit Sorel-Tracy 1 343 613 \$; St-Joseph 77 647 \$; Contrecoeur 273 492 \$; Verchères 222 313 \$; Varenes 1 215 658 \$ et St-Amable 362 828 \$.

**Infrastructures :** Renouvellement des infrastructures des rues Rivard, Bouvier, Filiatrault, de l'Église, Cadieux et une partie de Champlain : autorisation du décompte progressif # 3 – ratification au montant de 858 004 \$; et du décompte progressif no 4 au montant de 675 469 \$. (C.P. 13-11-18). De plus, la Ville autorise l'application de la 2<sup>ième</sup> couche d'asphalte en mai 2014 et procède à l'achat de décors illuminés auprès de la compagnie Leblanc Illuminations.

**Déneigement :** Autorisation du déneigement du débarcadère de l'école Martel par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. (C.P. 13-11-18).

**Expropriation :** Approbation de l'expropriation des terrains pour la route industrielle : indemnité définitive établi par le Tribunal administratif du Québec (TAQ) au montant de 142 298 \$. (C.P. 13-12-18).

**Parc de la Pointe-aux-Pins :** Autorisation du paiement no 1 au montant de 86 731,68 \$, (C.P. 13-12-18) et paiement no 2 de 60 799,52 \$; (C.P. 13-12-12) à l'entrepreneur en construction Beaulieu et Bergeron Inc. pour la bâtisse sanitaire au parc de la Pointe-aux-Pins.

**14-01-20 : CITSV :** Le Conseil approuve le règlement du Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varenes décrétant l'acquisition du bâtiment administratif (terminus) et du garage autobus de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel pour la somme de 10 185 080 \$ ainsi qu'un emprunt au montant de 8 420 743 \$ à cette fin.

**Infrastructure :** La Ville effectue le paiement no 5, soit la somme de 443 983,62 \$ incluant les taxes et la retenue de 10 %, fait à l'entrepreneur Danis Construction Inc. pour les travaux effectués en date du 15 décembre 2013, conformément aux recommandations de la firme d'ingénieurs Conseils Genivar. (Travaux renouvellement des infrastructures de rues Rivard, Bouvier, Filiatrault, de l'Église, Cadieux et une partie de Champlain). (C.P. 13-12-16).

**Garage resurfaceuse :** La Ville effectue le paiement no 1 de 72 754,51 \$ incluant les taxes et la retenue de 10 %, à l'entrepreneur « Construction Sorel Ltée », pour l'addition d'un garage à l'aréna pour la resurfaceuse à glace. (C.P. 13-12-16).

**Talus Parc de la Pointe-aux-Pins :** La Ville autorise le paiement no 4 pour le projet d'aménagement du talus au parc de la Pointe-aux-Pins, Phase II – Plantation pour la somme de 481,22 \$ à l'entrepreneur « Entretien et Terrassement Dansard Inc. » tel que recommandé par la firme d'architecte paysagiste « Objectif Paysage ». (C. P. 13-12-16).

**Terrain de l'ancienne église :** Le Conseil accorde le mandat à l'architecte Daniel Cournoyer concernant le terrain de l'ancienne église de présenter une esquisse basée sur le style de la maison Bellevue avec un budget établi entre 350 000 \$ à 500 000 \$ et comportant des salles multifonctionnelles avec panneaux amovibles et réaménageables pour un éventuel centre communautaire multifonctionnel et intergénérationnel. La Ville accepte l'offre de l'architecte Daniel Cournoyer pour le projet d'un montant estimatif de 10 000 \$ plus taxes. De plus, le Conseil demande que ladite esquisse intègre une salle communautaire modulable avec des locaux connexes, bureaux, espaces de rangement ainsi qu'un secteur maison de la famille et demande également de joindre un espace pour intégrer une petite chapelle et/ou prie-Dieu dans ledit projet. (C.P. 13-12-16).

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**13-11-26 : Règlement d'emprunt :** Adjudication d'une émission d'obligation au montant de 4 090 000 \$ pour le refinancement du règlement d'emprunt # 304 (1 450 000 \$; rue Montcalm) ainsi que le financement du règlement d'emprunt # 332 (2 640 000 \$; rue Pie IX, Chevrier et une partie de Léon XIII) à Valeurs Mobilières Desjardins Inc. au coût réel de 2,98 % pour 5 ans.

**13-12-16 : Budget :** Adoption du budget non consolidé de la municipalité, du programme triennal pour l'année 2014, et du règlement d'imposition et prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget : la taxe foncière générale passe de 1,15 \$ à 1,20 \$ du 100 \$ d'évaluation, de 2,19 \$ à 2,24 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable pour les immeubles non résidentiels; et la taxe d'eau passe de 130 \$ à 125 \$.

## COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL VS RTFT

**3-12-17:** (Du Conseil: Olivar Gravel, Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Vincent Deguise, Michel Latour et Jacques Renaud; Citoyens: André Cournoyer, Jean Deguise, Laurain Latour, Léon Latour et Jean-Gilles Valois; De RTFT: Mme Fariel Benameur, Conseillère environnement, Serge Bérubé, Conseiller Environnement, Mme Anne Laganière, Chef de service environnement, Luc Martel, Environnement, santé, sécurité, Richard Meloche, rapporteur, Daniel Horth ainsi que Marie Rousseau) Les représentants font un retour sur les investissements annoncés, surtout sur le projet de récupération du SO<sub>2</sub> qui sera en fonction au début 2015 et qui réduira les retombées atmosphériques. Ils font aussi le suivi de l'air (poussières) en expliquant l'installation dans le stationnement de l'aréna d'une nouvelle station de mesure de la qualité de l'air ambiant de même que le suivi du bruit (depuis 11 ans, nous constatons de grandes améliorations). Enfin, Mme Laganière rappelle que le Programme de Réduction des Rejets Industriels (PRRI) qui vise à réduire graduellement les rejets dans les milieux récepteurs et M. Horth explique le fonctionnement du système à gaz CO. Les citoyens et les membres du Conseil municipal demandent au personnel de RTFT de collaborer avec les citoyens afin que la Ville améliore sa cote lors de l'évaluation des Fleurons du Québec à l'été 2014.

## COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**13-12-17:** (Olivar Gravel: St-Joseph, Denis Marion et France St-Pierre: Massueville, Normand Gariépy et Roxanne Dugas: TechnoCentre, Josée Plamondon: CLD, Marie-Ève Perreault: MAMROT, Patrice Sabourin: MFEQ et Véronique Massé, coordonnatrice de la MRC) Les représentants complètent l'accompagnement entre le TechnoCentre et la MRC, fait le point sur la planification stratégique dynamique de la MRC (forum des élus le 22 janvier), font le suivi budgétaire du FSTD, et font le suivi des dossiers en cours du plan de diversification: (Saint-Joseph-de-Sorel: embellissement de la cour de l'école Martel, de la route industrielle, du pôle de vie famille (l'acquisition du terrain de l'église et l'esquisse du centre communautaire), du parc du pont Turcotte, du parc du Canon et du parc de l'Ilménite). Ils prennent connaissance du 3e projet accepté du sous-comité MFEQ (subvention versée à Recyclo-Centre). Ils apprennent que l'échéancier du fonds cesse à la fin mars et la réalisation des projets en cours à une année pour se concrétiser ensuite.

## COMITÉ LOCAL DE LA FAMILLE ET MADA

**13-12-25:** (Olivar Gravel, Francine Parenteau, Jacques Renaud, RQF, Serge Baron, Vincent Deguise, J.-G. Valois, Yolande Valois, Monique Thibault, Andréa Bardier, Louise Pontbriand et Ginette Richard) Les membres du Comité local MADA prennent connaissance des items suivants : définition de la personne aînée, la mission, les valeurs et les axes d'intervention. Ils font un survol des statistiques de Statistique Canada et du profil démographique et socioéconomique des aînées de la MRC. Le responsable de MADA fait un résumé de la réunion de juin 2013 et demande de se fixer des objectifs généraux pour notre politique MADA de Saint-Joseph-de-Sorel.

## COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE

**13-11-21:** (Olivar Gravel, président, Jacques Renaud, RQF: St-Joseph, Patricia Salvas: St-Robert, Linda Cournoyer: St-David, M-C. Antaya:

St-Victoire, Sophie Poirier, Robert Beauchemin: St-Ours, Mathieu Beauchemin: Massueville, Richard Paquette, et Patricia Larose: St-Roch, Julie L'Homme: St-Aimé, Pricilla Hall et Véronique Massé, coordonnatrice). La Coordonnatrice, Véronique Massé présente son mandat à la MRC et à la politique familiale et des aînés. Les représentants prennent connaissance de la politique familiale régionale (historique, projets réalisés et en cours) et font le point sur l'historique de MADA, les étapes complétées et les prochaines à réaliser.

**14-01-14:** (Olivar Gravel et Jacques Renaud, RQF: St-Joseph, Ali Durocher: St-Roch, Linda Cournoyer: St-David, Luc Dionne: Ste-Victoire ainsi que Véronique Massé, coordonnatrice) Les représentants font un retour sur les développements dans les municipalités; planifient le déroulement « Rencontres citoyennes »; font le suivi pour la municipalité de Ste-Victoire qui remplace la municipalité d'Yamaska; la coordonnatrice fait part de l'avancement de la démarche MADA; et fait le point sur la réalisation du portrait des municipalités (choix des statistiques, la politique locale), etc. Les membres sont informés de la politique familiale régionale; le chemin du poisson jaune, les familles en fête (17 mai), du défi patins (26 janvier), etc.

## COMITÉ RÉGIONAL MADA

**13-12-10:** Rencontre des municipalités participantes à la démarche MADA avec leur Comité (Plus de 40 personnes sont présentes: Véronique Massé, coordonnatrice de la politique familiale, Sonia Racine, collaboratrice de l'organisme Communagir, donc 5 animateurs en tout). La municipalité de Ste-Victoire-de-Sorel remplace celle de Yamaska, tout comme celle de St-Ours remplace la municipalité de St-Aimé; sont présents 6 représentants de St-Joseph-de-Sorel (Jacques Renaud, RQF, Olivar Gravel, Vincent Deguise, Francine Parenteau, Serge Baron et Ginette Richard); 2 de Ste-Victoire-de-Sorel, 2 de St-Gérard, 4 de St-Robert, 5 de St-Ours, 5 de St-David, 6 de St-Roch, 5 de Massueville et 1 de Ste-Anne.

Objet : Préparation des rencontres de consultations publiques pour les politiques des aînées en février 2014. L'animation est faite par Mme Sonia Racine, collaboratrice provenant de l'organisme Communagir. Le déroulement se résume comme suit : organisation des rencontres citoyennes (objectif, déroulement et animation, qui invite, le choix des rencontres (dates, etc), organisation logistique, etc.

## COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE

### 78E SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

**13-12-11:** (Pierre Latraverse, président, Louise Corriveau, directrice-générale, Guy Gérin-Lajoie, Michel Désy, Michel Fafard et Olivar Gravel) Les membres prennent connaissance de l'état d'avancement des travaux sur le terrain de la ZIP du lac Saint-Pierre et aussi des démarches pour la mise en place de la Table de concertation régionale (TCR).

## CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT (CIT) DE SOREL-VARENNES

### SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

**13-11-28:** (Alexandre Bélisle; maire de Verchère, Suzanne Dansereau; maire de Contrecoeur et Maude Allaire; substitut; Martin Damphousse; maire de Varennes et Francis Rinfret, substitut, François Gamache; maire de St-Amable et Mario Mc Duff, substitut, Serge Péloquin; maire de Sorel-Tracy et Dominique Ouellet, substitut, Olivar Gravel; maire de St-Joseph et Serge Baron, substitut, ainsi que Mireille Allatt, sec-très. Adjointe, Yvon Massicotte, sec-très., Louise Boucher et Annie Cournoyer) Les délégués adoptent un avis de motion pour le règlement d'emprunt pour l'acquisition du Terminus et du garage de Sorel-Tracy et concernant la modification d'horaires du CIT Sorel-Varennes. Ils

approuvent la liste des jours fériés de 2014 du CIT Sorel-Varenes, la signature de l'entente avec Varenes Taxi pour le service Taxi-V. Ils adoptent le budget 2014, prennent connaissance du cumul des statistiques d'achalandage mensuelles et du résumé des plaintes des clients. Ils procèdent à l'engagement d'une nouvelle comptable et maintiennent la tarification de Taxibus.

**13-12-19 :** (Serge Péloquin, Dominique Ouellet: Sorel-Tracy, Olivier Gravel, Serge Baron: St-Joseph, Suzanne Dansereau, Maude Allaire: Contrecoeur, Martin Dampousse, Francis Rinfret: Varenes, François Gamache, Mario Mc Duff: St-Amable ainsi que Mireille Allatt, sec-très. Adjointe, Louise Boucher, Gestrans et Jacques Sicard) Les délégués adoptent le règlement d'emprunt décrétant l'acquisition du bâtiment administratif (terminus) et du garage pour autobus de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel, le calendrier des assemblées de même que les règles comptables résolues à l'assemblée de la Régie de la Gare précédemment.

## MRC DE PIERRE-DE SAUREL

### SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

**13-11-27 : Budget 2014 :** Le Conseil des maires adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2014 qui atteignent la somme de 17 559 745\$; les quotes-parts totalisent la somme de 3 136 177,93\$ (+ 2,54%; pour St-Joseph 129 494,74\$ (+2,10%)).

**Quotes-parts :** Le sommaire des quotes-parts se résume comme suit : administration de la MRC 4 765 288\$; contribution au CLD 1 504 906\$; contribution au supralocal 205 763\$; emprunts et frais de financement 388 106\$; évaluation de la gestion des déchets 5 581 866\$; écocentre 3 208 600\$) travaux des cours d'eau.

**Élections :** Sont élus : Préfet: Claude Pothier; Préfet-suppléant: Serge Péloquin; administrateurs: Olivier Gravel, Louis Joyal et Denis Marion.

**Comités :** Les maires nomment les membres faisant partie des différents comités : bureau des délégués; le CLD; Office de tourisme; Comité de développement économique; le CCA; Covabar; planification stratégique chantier de la persévérance scolaire; Comité de diversification et de développement; transport collectif; prolongement de la piste cyclable; comité de sécurité publique; comité régional des cours d'eau; comité régional de la famille; comité régional de la ruralité; comité régional de la sécurité incendie et civile; révision du PGMR; comité ZIP du lac St-Pierre; CRE Montérégie est; AFC; FIER Bas-Richelieu; Parc éolien, SADC, etc.

**14-01-15 : Rapport mensuel des comités régionaux :** Le maire de Saint-Joseph-de-Sorel présente ses rapports portant sur les rencontres tenues sur le Comité ZIP, sur le comité de pilotage de l'écocollectivité et sur le comité régional de la famille.

**Règlement :** Adoption d'un règlement répartissant les quotes-parts 2014 entre les municipalités et adoption de celui modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés.

**Parc éolien :** Appui de la MRC à la demande du parc éolien pour la tenue d'une audience publique.

**Politique familiale :** Signature d'une entente avec COVABAR et la MRC pour la réalisation du projet « Chemin du poisson jaune » et intégration de la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel au programme MADA en remplacement de la municipalité de Yamaska.

**Voir grand pour nos petits :** Prolongation du mandat d'avenir d'enfants dans le cadre du projet « Voir grand pour nos petits » jusqu'au 31 juin 2014.

**TechnoCentre :** Acceptation de l'offre de service du TechnoCentre pour la poursuite de l'accompagnement auprès des municipalités dévitalisées.

## RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU/SAINT-LAURENT

### ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU :

**13-12-13 :** (Olivar Gravel, président, Yvon Bibeau, Sorel-Tracy, Martin Bergeron, ing., ainsi que Charles-Éric Noël, André Tremblay, Pierre Lahaye, ing., et J-F. Audet, dg d'Aquatech) (Absent : Michel Péloquin, Ste-Anne-de-Sorel)

Les délégués nomment M. Martin Bergeron, secrétaire-trésorier de la Régie en remplacement de M. Louis Cardin, ing., M. Michel Péloquin, devient vice-président et est signataire des comptes avec messieurs O. Gravel et M. Bergeron.

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GARE DE SOREL

### SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

**13-11-28 :** (Serge Péloquin, Olivier Gravel, Alexandre Bélisle, François Gamache, Suzanne Dansereau, Martin Dampousse ainsi que Murielle Allat, Louise Boucher et Yvon Massicotte)

**Élections :** Sont élus : présidente: Suzanne Dansereau; vice président: François Gamache; secrétaire-trésorier: Yvon Massicotte; secrétaire-trésorière adjointe: Murielle Allatt.

**Budget :** Les délégués adoptent les prévisions budgétaires qui atteignent la somme de 796 794\$.

**13-12-19 :** (Serge Péloquin; Sorel-Tracy, Olivier Gravel; St-Joseph, Suzanne Dansereau; Contrecoeur, présidente, Martin Dampousse; Varenes, François Gamache; St-Amable, ainsi que Murielle Allatt, sec-très.adjointe, Louise Boucher, Jacques Sicard et Jacques Deslauriers) Les participants adoptent le calendrier des assemblées 2014, approuvent les dépenses incompressibles (liste des fournisseurs pour paiements directs, nomment les administrateurs de compte au système de la Banque Nationale, donnent le mandat de signature (Financière Banque Nationale), nomination de représentants autorisés par la Régie de la Gare de Sorel (clicséqur.doc, des mandataires portail MAMROT, etc.). Enfin, ils discutent du cas de la comptable qui prend sa retraite.

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

### SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

**13-11-25 :** (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau, Yvon Bibeau, Claude Pothier, ainsi que Luc Airolidi, Vicky Bussièrès et Raymond Lamoureux) Les délégués acceptent les paiements pré-autorisés, celui de Kemira (alun), celui de National Vacuum d'Enviro-Système, l'offre de soumission pour une plate-forme d'entreposage. Ils demandent au négociateur de la Ville de négocier la nouvelle convention collective des employés de l'usine. Enfin, ils autorisent le financement du réservoir d'alun pour la somme de 378 000\$ au taux de 2,8541%.

**14-01-13 :** (Olivar Gravel, président, Yvon Bibeau, Serge Péloquin (observateur) ainsi que Luc Airolidi, Vicky Bussièrès et Raymond Lamoureux) Les délégués adoptent des résolutions concernant les dépenses suivantes : rapport des engagements, dépenses et déboursés pour la période écoulée, sur les paiements pré-autorisés (50 625,76\$, le paiement des produits chimiques, pour les dépenses incompressibles (983 741\$), etc. Le 31 décembre 2015 est la fin de l'existence légale de la Régie de l'Eau. Il est question que la Ville de Sorel-Tracy demande de négocier une nouvelle entente après étude des économies possibles engendrées par le regroupement.

## RAPPEL - RENCONTRE AVEC LES AÎNÉS DE 55 ANS ET PLUS

Le Comité de citoyens et d'élus qui a comme mandat de créer la première politique «Municipalité amie des aînés» (MADA) de Saint-Joseph-de-Sorel lance une invitation particulière à tous nos aînés de 55 ans et plus afin de cerner les besoins de nos aînés.

Cette rencontre aura lieu au deuxième étage de l'Hôtel de Ville, le **mardi 25 février 2014 de 10h00 à 14h00.**

### Déroulement :

- Découverte d'une exposition de photos de votre Ville.
- Table ronde de citoyens et d'intervenants afin de cibler les besoins et aspirations de nos aînés.
- Mise en commun de situations problématiques de nos aînés.
- Répertoire des informations, les besoins et les aspirations de nos aînés.

L'animation sera faite par une intervenante qualifiée dans ce domaine.

De plus, pour favoriser les échanges entre nos aînés, un buffet vous sera offert gratuitement. Nous savons tous que lors d'un repas les échanges d'idées peuvent être très constructifs. Nous invitons cordialement tous nos aînés à cette rencontre conviviale et amicale.

Pour vous inscrire, composez le **450 742-3744** et laissez vos coordonnées afin que nous puissions bien planifier cette activité.

Au plaisir de se rencontrer du Comité de la politique MADA (Membres du Comité MADA: Monique Thibault, Jean-Gilles Valois, Andréa Bardier, Louise Pontbriand, Ginette Richard, Serge Baron, Jacques Renaud, Francine Parenteau, Olivier Gravel et Vincent Deguise.

## TAXIBUS LE DIMANCHE, POURQUOI PAS ?



Dans le but de répondre davantage à la demande de sa population, les villes de Sorel-Tracy et de St-Joseph-de-Sorel ont mandaté le CIT Sorel-Varenes afin de mettre en place un projet pilote visant à offrir un service de TAXIBUS le dimanche.

«Nous répondons ainsi à une demande soutenue de la part de nos résidants. Dès sa mise en place, j'invite tous les citoyens intéressés à utiliser ce service le dimanche» affirme pour sa part le maire Gravel.

«Afin de connaître la date de début de ce projet pilote, la population est invitée à consulter la section avis à la clientèle du site internet de TAXIBUS à l'adresse [www.citsv.qc.ca/taxibus](http://www.citsv.qc.ca/taxibus) et à surveiller les médias locaux. Compte tenu des besoins de la clientèle utilisatrice de ce service et que la saison hivernale frappe encore à nos portes, le CITSV vise une mise en place rapide de ce nouveau service soit avant la fin du mois de février» de déclarer M. Jacques Sicard, directeur des opérations du CIT Sorel-Varenes.

Dans le but de connaître votre opinion sur ce service, vous pourrez également laisser vos commentaires en communiquant directement avec le service de TAXIBUS en composant le **450-743-3336** ou encore par courriel à [serviceclient@citsv.qc.ca](mailto:serviceclient@citsv.qc.ca)



**Monsieur Jacques Renaud**

siège présentement comme pro-maire

Monsieur Renaud a été élu conseiller pour la première fois en novembre 2005. Il est membre des comités suivants : Comité Consultatif Environnemental, Comité de la Fête des Bénévoles, Comité de la Fête Nationale, Comité d'Information, Comité de la Politique Familiale locale et MADA, Comité de Négociation et Comité de Protection Civile Municipale.



**Madame Francine Parenteau**

siègera comme pro-maire à compter du 17 mars 2014

Madame Parenteau a été élue conseillère pour la première fois en novembre 1995. Elle est membre des comités suivants : Comité des Cadres & Régime de Retraite, Comité consultatif Environnemental, Comité de la Fête des Bénévoles, Comité de la Fête Nationale, Comité de la Politique Familiale Locale et MADA, Comité de Négociation et Comité de Protection civile municipale.

## GYMNASTIQUE INTELLECTUELLE

**Jour :** Mardi  
**Heure :** de 09h00 à 11h00  
**Durée :** du 21 janvier au 15 avril 2014  
**Lieu :** Salle municipale # 2 - 702, rue Montcalm  
 Saint-Joseph-de-Sorel  
**Coût :** Gratuit

Vous devez vous inscrire au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy. Pour toutes informations, contactez Madame Maryse Fontaine, personne ressource au 450 743-1285 poste 210

N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

## YOGA STRETCHING GYMNASTIQUE DOUCE

**Jour :** Jeudi : Yoga Stretching  
**Heure :** de 15h15 à 16h15  
**Durée :** du 9 janvier au 15 mai 2014  
**Lieu :** Salle municipale # 2 - 702, rue Montcalm  
 Saint-Joseph-de-Sorel  
**Coût :** Gratuit

**Jour :** Vendredi : Gymnastique douce  
**Heure :** de 09h00 à 10h00  
**Durée :** du 10 janvier au 16 mai 2014  
**Lieu :** Salle municipale # 2 - 702, rue Montcalm  
 Saint-Joseph-de-Sorel  
**Coût :** Gratuit

Les cours de yoga stretching et de gymnastique douce sont la continuité de la saison qui a débuté en septembre dernier. Il n'y a pas de période d'inscriptions pour ces cours.

## À PRÉVOIR À VOTRE AGENDA

### Tournoi de Golf

8e Édition – 5 septembre 2014

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et le Club Lions Saint-Joseph-de-Sorel présenteront la 8e édition du Tournoi de Golf vendredi, le 5 septembre 2014 au Club de Golf Sorel-Tracy « Les Dunes ».

Surveillez, le site internet de la Ville [www.vsjs.ca](http://www.vsjs.ca) vers la fin mai des informations concernant les inscriptions et l'achat de publicité seront disponibles.

**Nous vous attendons en grand nombre !**

## BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4<sup>e</sup> mardi du mois à 15h30 et 18h30.



**Soyez au courant  
de ce qui se passe  
dans notre Ville.**

**Pour votre information voici les dates :**  
25 février, 25 mars et 29 avril 2014

## CLUB DE FER SAINT-JOSEPH

Pour tous ceux et celles désirant se joindre au Club de Fer Saint-Joseph pour la saison 2014, veuillez prendre note que le montant d'inscription est de 30 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et 35 \$ pour les autres Villes.

**Pour information communiquez avec  
Monsieur Julien Paul au 450 742-0262**

## CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle numéro: 1  
 Jour: Tous les mardis | Arrivée: 18h45



**Informations  
Madame Monique Cool  
450 743-8197**

## BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église Marie-Auxiliatrice organisé par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

**Les profits seront remis au  
Chez-Nous de Saint-Joseph.**

**Nous vous attendons en grand nombre !**

## TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez dans le publi sac le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir valide et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

**Pour information communiquez au : 450 780-5600**

## CSBR – SOCCER INSCRIPTIONS

**Dates :** 20 et 21 février 2014 (18h à 22h)  
27 mars 2014 (18h à 22h)  
29 mars 2013 (9h30 à 15h30)

**Lieu :** Centre Culturel (Secteur Tracy)

**Coûts\* :** information sur le site internet de CSBR  
[www.csbr.ca](http://www.csbr.ca)

**Catégories :** Garçons et filles nés de 1996 à 2010

Vous devez **obligatoirement** avoir la carte d'assurance-maladie et la **carte valide** du citoyen ou accès-loisirs de la personne à inscrire. **Toute inscription avec une carte expirée sera refusée.**

Formulaire disponible en ligne quelques jours avant le début de la période d'inscription. Cela facilitera l'inscription, pour vous et pour nous!

Tous les enfants doivent être présents avec son parent lors de l'inscription. La consigne est la même pour les nouveaux joueurs. Nous devons mettre à jour la photo du **passport**. **Celui-ci est obligatoire autant pour le soccer local que compétitif.**

\*Passeport inclus, frais du passeport (40 \$) non remboursable.

**Renseignements :**  
**450 743-2000 ([www.csbr.ca](http://www.csbr.ca))**

## COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 50% du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi étudiant(e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défrayera 100% du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

**Communiquez avec :**

**La Croix-Rouge région Sorel-Tracy,**  
**Responsable Mme Francine Descheneaux au 450 742-7294**

## ABABR - BASEBALL INSCRIPTIONS

**Dates :** 13 et 14 mars 2014

**Heures :** de 18 h 00 à 21 h 00

**Lieu :** Service des Loisirs et de la Culture de la Ville de Sorel-Tracy (Centre Culturel)  
3015, place des Loisirs

**Coût :** Novice : 80 \$  
Autres : 180 \$

**Catégories :** Garçons et filles nés de 1996 à 2009 inclusivement

Vous devez **obligatoirement** avoir la carte d'assurance-maladie et la **carte valide** du citoyen ou accès loisirs de la personne à inscrire. **Toute inscription avec une carte expirée sera refusée.**

Les chèques doivent être fait à l'ordre de : A.B.A.B.R. (Ass. de baseball amateur du Bas-Richelieu). La date limite pour l'inscription sans pénalité est le 14 avril 2014. Après cette date des frais de 20,00 \$ s'appliqueront.

**Notez bien :** Le casque protecteur est fourni jusqu'à la catégorie atome. Pour les autres catégories, il doit être déboursé dans l'équipement.

**Info :** Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec **Richard Robinson au 450 587-3760**

## COURS SAUVETEUR PISCINE

Étudiant(es)

Veillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy, soit: médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national. Ils sont absolument **NÉCESSAIRES** pour travailler en piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100% du coût du cours une fois ce dernier réussi, et seulement 50% dans le cas où ce dernier serait échoué.

**Veillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.**

**N.B. vérifiez si votre carte de sauveteur est expirée.**

## PATINAGE LIBRE - GRATUIT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
17 février 2014 de 13h30 à 15h30	18 février 2014 de 14h00 à 16h00	19 février 2014 de 13h30 à 15h30	20 février 2014 de 13h30 à 15h30	21 février 2014 de 13h30 à 14h45
24 février 2014 de 13h30 à 15h30	25 février 2014 de 14h00 à 16h00	26 février 2014 de 13h30 à 14h45	27 février 2014 de 13h30 à 15h30	28 février 2014 de 13h30 à 15h30
3 mars 2014 de 13h30 à 15h30	4 mars 2014 de 13h30 à 15h30	5 mars 2014 de 13h30 à 15h30	6 mars 2014 de 13h30 à 15h30	7 mars 2014 de 13h30 à 15h30
10 mars 2014 de 13h30 à 15h30	11 mars 2014 de 14h00 à 16h00	12 mars 2014 de 13h30 à 15h30	13 mars 2014 de 13h30 à 14h45	14 mars 2014 de 13h30 à 15h30
17 mars 2014 de 13h30 à 15h30	18 mars 2014 de 13h30 à 15h30	19 mars 2014 de 13h30 à 14h45	20 mars 2014 de 13h30 à 15h30	21 mars 2014 de 13h30 à 15h00
24 mars 2014 de 13h30 à 15h30	25 mars 2014 de 14h00 à 16h00	26 mars 2014 de 13h30 à 15h30	27 mars 2014 de 13h30 à 14h45	28 mars 2014 de 13h30 à 15h30
31 mars 2014 de 13h30 à 15h30	1er avril 2014 de 13h30 à 15h30	2 avril 2014 de 13h30 à 14h45	3 avril 2014 de 13h30 à 15h30	4 avril 2014 de 13h30 à 15h30
7 avril 2014 de 13h30 à 15h30	8 avril 2014 de 14h00 à 16h00	9 avril 2014 de 13h30 à 15h30	10 avril 2014 de 13h30 à 14h45	11 avril 2014 de 14h00 à 16h00
14 avril 2014 de 14h00 à 16h00	15 avril 2014 de 13h30 à 15h30	16 avril 2014 de 13h30 à 14h45	17 avril 2014 de 13h30 à 15h30	18 avril 2014 de 13h30 à 15h30

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

## HOCKEY LIBRE

**Jour** : Dimanche  
**Heure** : de 9h20 à 10h45  
**Dates** : 16 et 23 février 2014  
**Coût** : 5\$ (payable sur place avant la partie)  
 (gratuit pour les 2 premiers gardiens)

N.B. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se dégage de toutes responsabilités.

## TOURNOI HOCKEY

TOURNOI INTERMÉDIAIRE	du 15 au 23 mars 2014
TOURNOI RIO TINTO	du 13 au 18 avril 2014
TOURNOI FÉMININ	du 18 au 20 avril 2014
TOURNOI INDUSTRIEL	du 23 au 27 avril 2014

## « Journée spéciale d'activités sur glace »

Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire informer toute la population que la journée d'activités sur glace au Centre Récréatif Aussant (aréna) aura lieu, **dimanche le 30 mars 2014**. L'horaire des activités vous sera communiqué plus tard!

## COLLECTE DE SANG

La population de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est invitée à participer, le mercredi 19 mars prochain, à la collecte de sang du maire de Saint-Joseph-de-Sorel, monsieur Olivar Gravel. Cette clinique de sang est supervisée par Les Filles d'Isabelle.

Cette importante collecte de sang se déroulera au Restaurant Tracy, 1115, route Marie-Victorin à Sorel-Tracy. Les donneurs sont attendus entre 13h00 et 20h00. L'objectif en don de sang a été fixé cette année à 80 donateurs.

Monsieur Gravel invite personnellement les gens à cette collecte : « Le sang constitue une ressource irremplaçable dont le renouvellement dépend exclusivement de la générosité des donateurs. Chaque don de sang peut contribuer à sauver jusqu'à quatre vies. J'encourage les citoyennes et les citoyens à prendre quelques minutes de leur temps pour offrir ce précieux don de vie ».

**Olivar Gravel - Maire**



## Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux

Commet une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

### CHATS

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

### AUTRES ANIMAUX

- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
- Un ou plusieurs coqs;
- Un ou plusieurs pigeons;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

### CHIENS

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.

### Service d'escouade canine de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a conclu dernièrement une entente temporaire avec le Centre Canin International pour les chiens et autres animaux.

Voici le numéro sans frais à composer pour les rejoindre : **1-800-363-0358**

En effet, vous devez communiquer avec le Centre Canin International et laisser vos coordonnées pour vous rejoindre, si vous avez :

- **trouvé un chien errant que vous avez récupéré**  
(Veuillez prendre en note le numéro de la médaille ou s'il ne possède pas de médaille, veuillez prendre en note la description du chien, le secteur et le moment où il a été retrouvé.)
- **perdu un chien**  
(Veuillez indiquer la description du chien, le jour et le secteur où le chien a été perdu.)

Les propriétaires d'animaux perdus devront assumer des frais d'hébergement auprès du Centre Canin International lors de la récupération de ceux-ci.

Pour les cas de chats ou autres animaux, vous devez communiquer aussi avec le Centre Canin International. Pour un problème de chats ou autres animaux errants, toujours en liberté, des cages peuvent être mises à votre disposition (prêt gratuit de la cage par la Ville ou des frais de location de 50 \$ par cage auprès du Centre Canin International).

Toutefois, dans le cas du ramassage de ces animaux des frais minimum de 50 \$ s'appliqueront et seront à la charge du citoyen.

## • PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville pour y faire préparer ledit certificat, **au moins une semaine**, avant la date prévue des travaux

## • PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

## • EXTRAIT DU RÈGLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants.

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritiques, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

Constitue aussi une nuisance publique les personnes qui poussent sur la propriété d'autrui ou dans une rue, un chemin ou une place publique la neige provenant de leur propriété ou qui amoncellent de la neige ou toute autre chose sur la propriété d'autrui ou dans les rues, allées ou places publiques ;

## • ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

## • BACS ROULANTS (gris et bleus)

### Propriété de la ville

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important lors d'un déménagement** de vous assurer que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire desdits bacs; toutefois **les propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**

## POLITIQUE DE TARIFICATION FAMILIALE

La politique de tarification familiale s'applique aux activités offertes par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel de la façon suivante :

### PAYABLE À 100% - 1<sup>re</sup> activité

Inscription à l'activité dont le coût est le plus élevé.

Un rabais de 50% du coût d'inscription est applicable sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu ou d'une personne à faible revenu.

### PAYABLE À 50% - 2<sup>e</sup> enfant

En ordre décroissant du prix (en prenant la 2<sup>e</sup> activité la plus chère)

Un rabais de 75% du coût d'inscription est applicable sur l'inscription d'un 2<sup>e</sup> enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou d'une personne à faible revenu.

### GRATUIT - 3<sup>e</sup> enfant ou +

Toujours en ordre décroissant du prix

Le même processus se répète pour l'inscription à plus d'une activité d'un ou plusieurs enfants d'une même famille.

Jean, 4 ans, suit un cours à 50 \$, paiera 100% - 1<sup>er</sup> enfant

Simon, 11 ans, suit un cours à 45 \$, paiera 50% - 2<sup>e</sup> enfant

Marc, 10 ans, suit un cours à 42 \$, sera gratuit - 3<sup>e</sup> enfant

Simon suit un 2<sup>e</sup> cours à 40 \$, paiera 100%

Il entre dans un deuxième processus et devient - 1<sup>er</sup> enfant.

Jean suit un 2<sup>e</sup> cours à 38 \$, paiera 50%.

Il entre dans un deuxième processus et devient - 2<sup>e</sup> enfant.

**N.B :** Les prestataires de la **Sécurité du revenu** sont tenus de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant afin de bénéficier de la tarification réduite. Les personnes à faible revenu doivent présenter un avis de cotisation reçu du gouvernement fédéral ou provincial où figure le total des revenus des deux conjoints qui doit être inférieur à 25 000 \$.

## ENTREPOSAGE DE BACS

Le nouveau règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.

## IMPORTANT ÉMISSION D'UN PERMIS

**Pour vous procurer le permis nécessaire, il serait préférable de communiquer avec le bureau de l'Hôtel de Ville au 450-742-3744, afin de faire préparer le formulaire nécessaire à l'émission du permis.**

Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. **Pour toute autre plainte, question ou commentaire** concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou par courriel à [mrc@pierredesaurel.com](mailto:mrc@pierredesaurel.com)

### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue, à toutes les semaines de la mi-avril à la mi-octobre inclusivement et la période aux deux semaines est de la mi-octobre à la mi-avril de l'année suivante.

### MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte des matières recyclables s'effectue le jeudi au deux semaines.

Déposer dans vos bacs bleus les matières recyclables suivantes: papier, carton, verre, plastique, métaux, boîtes de conserves, canettes, etc.)

### BACS ROULANTS - BRIS ET ACHAT

#### Bris de bac roulant

Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors de la collecte de déchets ou de matières recyclables, vous devez communiquer directement avec la compagnie EBI en composant le 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

#### Achat de bac roulant

Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous procurer des bacs roulants (360 litres) à déchets ou à recyclage auprès d'un commerce de détail, soit chez Rona Bibeau, Canadian Tire ou chez Patrick Morin ou encore, auprès de la compagnie EBI au 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

**Les deux bacs roulants sont obligatoires.**



**EBI**  
vous parle!



### RAPPEL

**En hiver, veuillez placer votre bac roulant, vos poubelles et sacs à ordures à l'intérieur de votre entrée pour faciliter le déneigement.**



**Vous devez OBLIGATOIREMENT déneiger votre bac ou vos poubelles.**

**Les bacs enneigés ne seront pas collectés.**

**INFORMEZ-VOUS!**

1 800 781-8111, poste 228  
[www.ebiqc.com](http://www.ebiqc.com)

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS OU OBJETS VOLUMINEUX

### Matières admissibles.....

- Meubles et matelas
- Baignoires, évier, lavabo et bols de toilette
- Toiles de piscines enroulées et attachées
- Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation ainsi que les déshumidificateurs\*
- Appareils électroniques (bouilloire, grille-pain, etc.)
- Branches d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 5 cm. Les branches doivent être attachées en fagots n'excédant pas 25 kg.
- Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm
- Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres, ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus)
- Bicyclettes
- Barbecue sans la bonbonne de propane
- Téléviseurs
- Réservoirs à eau chaude

### Matières refusées.....

- Matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres)
- Pièces d'autos (y compris les pneus),
- Sacs et boîtes.

**Disposition des matières :** Sur la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant six heures du matin ou après dix-neuf heures la veille de la collecte.

**Important sur les remorques :** Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

\*Les appareils de réfrigération, de climatisation ainsi que les déshumidificateurs sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : **450 743-5224**.

Pour toute **information**, veuillez appeler au **450 743-2703**

**Voici les dates des collectes : 6 mars, 10 avril, et 8 mai 2014**

## COLLECTE D'APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION

Depuis juin 2007, un service GRATUIT de collecte sur appel d'appareils de réfrigération et de climatisation est offert à tous les citoyens des municipalités désirant se libérer d'appareils contenant des gaz halocarbures tels que réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau et certains types de thermopompes.

### COMMENT bénéficier de cette nouvelle collecte ?

1. S'inscrire sur un circuit de collecte en téléphonant le Recyclo-Centre au 450 746-4559.
2. Prendre note de la date où votre collecte sera effectuée.
3. Déposer votre appareil près de votre résidence lors de cette journée.

Ces types d'appareils ne sont plus ramassés lors des collectes régulières d'encombrants. Grâce à cette nouvelle collecte, vos appareils seront réutilisés ou, conformément au Règlement sur les halocarbures, dépollués de leurs gaz avant de prendre le chemin des usines de recyclage.

## PNEUS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - dépôt avec frais (\$)

Ne pas confondre les objets encombrants avec la peinture, les huiles usées et autres matériaux tels que portes, fenêtres, bois, bardeaux, gypse et clôtures.

Pour vous en départir communiquez avec une des entreprises suivantes pour connaître leurs frais applicables et leurs heures d'ouverture.

**Pour les matériaux secs, les branches et les encombrants :**

**Location Sorel inc.** (Lou-Tec),  
370, rue du Collège  
450 742-3787

**Pour le ciment, l'asphalte, la brique et la pierre :**

**Sintra inc.**,  
290, rue Monseigneur-Desranleau  
450 742-5993

**Pour les matériaux secs, le ciment, l'asphalte, la brique et la pierre :**

**Danis Construction inc.**,  
13000, route Marie-Victorin  
450 742-5335

**Pour la récupération de pneus :**

**Entrepôt du pneus**,  
143, Boulevard Fiset  
450-746-2700



## PEINTURE - HUILE ET AUTRES (gratuit)

### Endroits de dépôt

Peinture usagée

Les marchands Rona de la région reprennent la peinture dans son contenant d'origine.

Huile d'automobile usagée

Vous pouvez aller la porter chez Canadian Tire.

Disposition d'un ordinateur

(si l'ordinateur est fonctionnel) :

**Recyclo-centre :**

165, ave, de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy  
450 746-4559

(Si l'ordinateur ne fonctionne plus) :

**Bureau en gros :**

Sorel-Tracy 450 743-3888

**Métaux**

**Matériaux Recyclés Sorel-Tracy**  
450 746-9309

## SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL DISPONIBLE DANS VOTRE MUNICIPALITÉ



AVEC STACR, SE DÉPLACER N'EST PLUS UN PROBLÈME DE MOBILITÉ!

Transport du lundi au samedi, de 7 h à 23 h 30 et le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 23 h 30  
Tarifs de 3 à 6 \$ par déplacement, selon la destination (plus de 25 points de chute sur le territoire de la MRC)  
Réservation obligatoire la veille du départ avant midi



SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ  
ET COLLECTIF RÉGIONAL DE LA MRC  
DE Pierre-De Saurel

[WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM/TRANSPORTMRC](http://WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM/TRANSPORTMRC)

Pour plus d'information : 450 746-7827  
sans frais : 1 855 751-7827

## Programmes d'aide à la rénovation ou à l'adaptation de domicile

La MRC de Pierre-De Saurel offre des programmes de rénovation ou d'adaptation de domicile pour permettre aux ménages à faible revenu d'effectuer des travaux sur leur résidence.

### RénoVillage

(Aide financière pouvant atteindre 10 000\$)

- Être propriétaire-occupant d'une maison ou d'un logement (duplex) ayant une valeur uniformisée inférieure à 90 000 \$ (selon le compte de taxes municipales 2012);
- Avoir un revenu du ménage inférieur à 36 300 \$ (le pourcentage d'aide varie selon le revenu et le nombre de personne composant le ménage);
- Pour les propriétés situées sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy : seules les propriétés desservies par un seul service (aqueduc OU égout) sont admissibles;
- Ne jamais avoir bénéficié de la subvention du programme RénoVillage.

### Adaptation de domicile (PAD)

(Aide financière à partir de : 16 000\$ / personne admissible)

- Avoir un handicap nécessitant des travaux d'adaptation de domicile;
- D'autres conditions s'appliquent

Pour plus d'informations :  
Benoit Jolicoeur, T. P.  
MRC de Pierre-De Saurel  
450 743-2703, poste 228

MRC  
DE Pierre-De Saurel



Société  
d'habitation

Québec



## HEURES D'OUVERTURE

### BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE

Lundi au vendredi de : 08h30 à 12h00  
13h30 à 16h30

### TRAVAUX PUBLICS

Lundi au vendredi de : 08h00 à 12h00  
13h00 à 17h00

**Les bureaux de la municipalité seront fermés :**

- Vendredi 18 avril • Lundi 21 avril 2014

## COMPTES DE TAXES DATES DE PAIEMENT

Deuxième versement : 13 mai 2014

Troisième versement : 13 août 2014

## ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes autres particularités.

**Pour plus d'informations communiquez au bureau de la Ville**

## STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

**Il est interdit de stationner** tout véhicule, entre **01h00 et 07h00 du matin**, du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place public.

## DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

**Merci de votre collaboration !**

## PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

**Dates:** 24 février, 17 mars et 22 avril 2014

**Heure :** 19h00 - début de la séance ordinaire

## SERVICES MUNICIPAUX

**URGENCE : (POLICE ET INCENDIE)** 911

Police SQ : 450 310-4141

**INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :**

Prévention 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572

Secrétariat : 450 742-3744

Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315

**Courriel :** ville@vsjs.ca ••• **Site web :** www.vsjs.ca

Aréna : (loisirs) 450 743-3205

Piscine : 450 742-1172

Local du 3<sup>e</sup> âge : 450 743-5431

**MATIÈRES RÉSIDUELLES**

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703

**USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL**

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

## MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

- Olivar Gravel .....450 742.3148
- Serge Baron .....450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer .....450 743.8779
- Vincent Deguise .....450 742.4379
- Michel Latour .....450 746.8965
- Francine Parenteau .....450 746.0896
- Jacques Renaud.....450 743.7803

## AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résident de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

## Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Ltée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.